

placements

je recherche un investissement en dollars
néo-zélandais /

je suis tenté par six coupons bruts de 4,25% en NZD



optinote new zealand

AXA Belgium Finance (NL)

■ six coupons annuels bruts de 4,25%
en NZD (rendement actuariel brut de 3,68% en
NZD, max. 3% de frais de souscription inclus
mais avant précompte mobilier)

■ à l'échéance finale, droit au remboursement
de 100% du capital investi (avant frais) en dollars
néo-zélandais (NZD), sauf en cas de défaut de
l'émetteur et/ou du garant.

Période de souscription du 26 juin 2013 au
30 août 2013, sauf clôture anticipée

Le produit qui vous est proposé est une obligation. En souscrivant à cette obligation, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des coupons annuels en dollars néo-zélandais et à vous rembourser, à l'échéance finale, le capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit. Etant donné que tant le versement des coupons annuels que le remboursement du capital investi à l'échéance finale se font en dollars néo-zélandais, il est possible qu'après la conversion de ces montants en euros, vous perceviez plus ou moins que le coupon brut initial ou le capital de départ, en fonction du taux de change du dollar néo-zélandais par rapport à l'euro au moment de la conversion.

réinventons /
l'épargne et les placements



Afin d'apporter une certaine diversification à votre portefeuille de placements, vous envisagez peut-être d'investir dans une monnaie autre que l'euro, comme le dollar néo-zélandais.

AXA voit les choses autrement

et propose optinote new zealand – AXA Belgium Finance (NL), une obligation en dollars néo-zélandais (NZD).

Cette obligation, dénommée ci-après optinote new zealand, est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe sa.

Optinote new zealand verse un coupon brut de 4,25% en dollars néo-zélandais pendant six années d'affilée. En raison des fluctuations des cours de change, il est toutefois possible que le rendement annuel brut en euros soit plus ou moins élevé que le coupon brut de 4,25% en NZD.

A l'échéance finale, c.-à-d. le 6 septembre 2019, vous bénéficiez du droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais, sauf en cas de défaut, par exemple en cas de faillite, de l'émetteur et/ou du garant. Le capital remboursé est également exposé au risque de change.

Investir dans des devises telles que le dollar néo-zélandais peut être une alternative intéressante si, comme investisseur, vous disposez de suffisamment de connaissances pour pouvoir évaluer les avantages et les risques d'un investissement dans ce type d'instrument compte tenu de votre situation financière. Concrètement, cela signifie que des notions comme les taux d'intérêt et les taux de change vous sont familières, et plus particulièrement l'EUR/NZD.

six années d'affilée, un coupon brut de 4,25%, payable en dollars néo-zélandais

Si vous investissez dans optinote new zealand, vous avez droit pendant **six ans**, à un coupon annuel brut de 4,25%. Ce coupon est payé en dollars néo-zélandais. À l'échéance finale, ceci correspond à un **rendement actuariel brut de 3,68%** en dollars néo-zélandais (max. 3% de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier). Le rendement actuariel net est de 2,64% en NZD (après déduction d'un maximum de 3% de frais de souscription et de 25% de précompte mobilier).

Si vous optez pour une conversion immédiate du coupon annuel en euros, celle-ci se fera sur base du **taux de change** du dollar néo-zélandais par rapport à l'euro en vigueur au moment de la conversion. Comme ce taux de change fluctue, vous devez tenir compte du fait que le **montant du coupon brut en euros peut être supérieur ou inférieur à 4,25%**, et qu'il peut varier d'année en année.

Un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Le pourcentage de ce précompte mobilier est celui qui est d'application au moment du paiement du coupon brut. A la date de lancement de la période de souscription, soit le 26 juin 2013, il **s'élève à 25%**. Ce précompte mobilier est libératoire. Cette fiscalité est susceptible d'éventuels changements dans le futur.

et votre capital ?

Optinote new zealand vous donne droit au **remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais à l'échéance finale**, sauf en cas de défaut, par exemple une faillite, de l'émetteur et/ou du garant.

Si à l'échéance finale, vous ne souhaitez pas réinvestir en dollars néo-zélandais mais plutôt **convertir votre capital en euros**, la conversion se fera alors sur base du taux de change du dollar néo-zélandais par rapport à l'euro en vigueur au moment de la conversion. En fonction du **taux de change en vigueur entre les deux devises** à ce moment-là, le montant que vous recevez en euros peut être **supérieur ou inférieur à votre capital initial investi**.

Si vous voulez éviter que le cours de change joue en votre défaveur, vous pouvez aussi choisir de reporter la conversion en euros. Votre Agent bancaire AXA peut alors vous proposer une solution. Il en va d'ailleurs de même pour la conversion des coupons annuels.

pourquoi un placement en dollars néo-zélandais ?

L'économie de la Nouvelle-Zélande repose surtout sur le secteur primaire. Les produits agricoles représentent presque la moitié des exportations et 7,2% du PNB. La viande, le lait, l'horticulture, le bois et les produits de la pêche constituent l'épine dorsale de ce pays 'down-under'. Le climat joue dès lors un rôle important et peut avoir une influence sur la production et par conséquent sur les exportations. Le pays dispose aussi de différentes sources d'énergie naturelle, notamment le gaz, le pétrole et le charbon.

Mais le secteur des services, qui représente avec 67,3% les deux tiers du PNB, se porte lui aussi très bien. Surtout grâce au commerce de détail et aux activités liées à l'horeca, stimulées par un tourisme en croissance.

Vu sa grande dépendance aux exportations, la Nouvelle-Zélande n'a pu éviter l'impact de la crise mondiale et son économie a connu de début mars 2008 à fin juin 2009 six trimestres consécutifs de croissance négative. Grâce à la demande en hausse de ses principaux partenaires commerciaux, à savoir l'Australie et la Chine, la situation s'est améliorée, avec des chiffres de croissance positifs pendant quatre trimestres consécutifs jusqu'à la mi-2010. Mais durant la deuxième moitié de cette année-là, la Nouvelle-Zélande s'est retrouvée dans une situation de récession technique.

Durant cette période, la Reserve Bank of New Zealand (RBNZ) a baissé le taux directeur central de 8,25% (juillet 2008) à 2,5% à la fin avril 2009. Lorsque l'économie s'est redressée, le taux de référence a été augmenté en juillet 2010 de 0,5 de point de base pour passer à 3%. Après le tremblement de terre de Canterbury, il est à nouveau passé à 2,50% en février 2011.

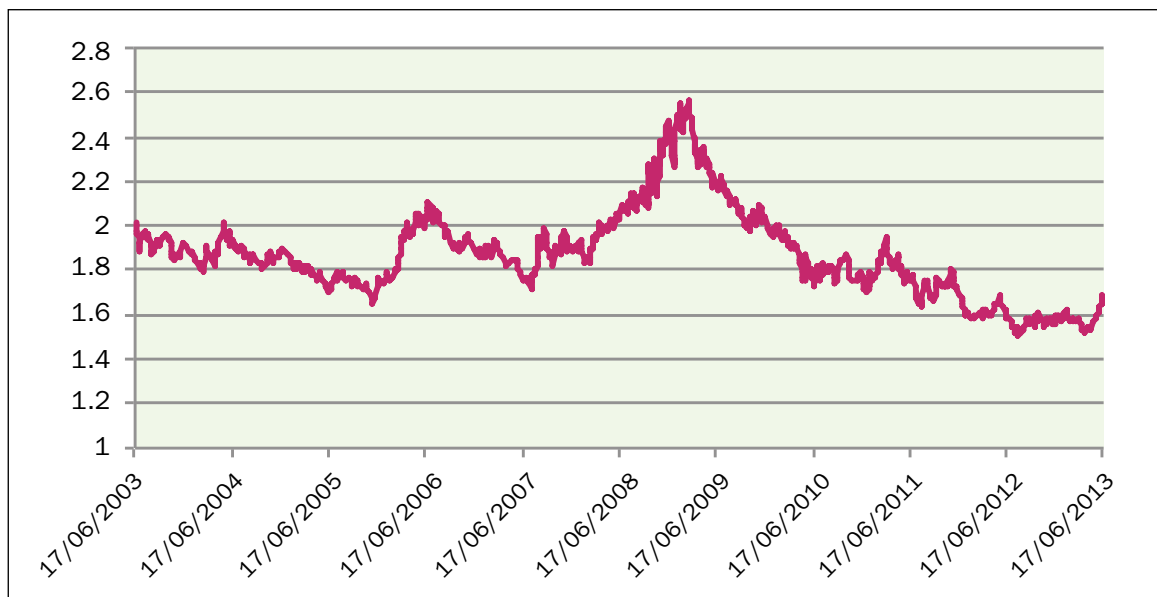
Depuis, et malgré ce terrible tremblement de terre, l'économie de la Nouvelle-Zélande se porte à nouveau bien. On relève à nouveau des taux de croissance positifs : 1,6% en 2012 (pour une moyenne annuelle de 2,9% sur les 20 dernières années). On s'attend à ce que la reconstruction des zones affectées par le tremblement de terre ait un impact positif sur la croissance économique.

La valeur du dollar néo-zélandais a augmenté de plus de 30% depuis le 17 juin 2009 (données au 17 juin 2013). Selon les observateurs de l'IMF on ne doit donc plus s'attendre à des hausses spectaculaires, surtout si la croissance économique mondiale reste faible. Il peut toutefois être une source de diversification intéressante pour un portefeuille d'investissement qui investit principalement en euros.

La situation économique décrite ci-dessus l'est à un moment précis et peut donc être sujette à changements.



évolution du taux de change de l'EUR/NZD 17/06/2003 – 17/06/2013



Source : Bloomberg

Les taux de change du passé mentionnés ci-dessus ne constituent aucune garantie de l'évolution future du dollar néo-zélandais. Vous pouvez suivre l'évolution de ce taux dans la presse financière. Pour information : au 17/06/2013, le cours de change valait 1 euro = 1,6724 NZD, 1 NZD = 0,5979 euro.

Le 17 juin 2013, 1 euro valait 1,6724 NZD. Pour pouvoir obtenir une coupure de 2.000 NZD à ce taux de change, vous auriez dû payer à ce moment-là 1.195,89 euros (avant frais). Si à l'échéance, la valeur de l'euro a augmenté de 10% par rapport au dollar néo-zélandais (à 1,8582NZD pour 1 euro), vous recevez alors seulement 1.076,30 euros pour votre coupure de 2.000 NZD. La valeur de votre capital en euros aura par conséquent diminué de 10%. Dans le cas contraire, c.-à-d. si la valeur de l'euro diminue de 10% par rapport au NZD (1,5204 NZD pour 1 euro), vous recevrez alors 1.315,47 euros pour votre coupure de 2.000 NZD. Vous réalisez alors une plus-value de 10% sur la devise.



ce que vous devez également savoir

Outre les avantages, investir dans optinote new zealand comporte aussi des risques.

Si vous investissez dans optinote new zealand, vous devez aussi tenir compte :

- **du risque de crédit** : Si l'émetteur et/ou le garant d'optinote new zealand (respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe sa) font défaut, par exemple en cas de faillite, il se pourrait alors que vous, investisseur, perdiez une partie ou la totalité de votre capital.
- **du risque de change** : Cette obligation est émise en dollars néo-zélandais. À l'échéance finale, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros pour l'investisseur qui la demande peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payables en dollars néo-zélandais, et par conséquent aussi exposés au risque de change au moment de la conversion en euros.
- **du risque de fluctuation du titre** : Si vous vendez vos titres optinote new zealand avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment-là par différents facteurs, notamment l'évolution générale des taux d'intérêt, la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En fonction de cela, il est possible que ce prix de rachat soit inférieur à la valeur nominale d'achat. Ce n'est qu'à l'échéance finale que vous avez droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **du risque de taux** : Une hausse ou une baisse des taux d'intérêt aura une influence sur le prix d'optinote new zealand en cas de vente avant l'échéance finale. En cas de hausse des taux du marché, ce prix sera inférieur au prix d'émission de l'obligation.
- **du risque de liquidité** : Cette obligation n'a pas de cotation sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. proposera quotidiennement un prix de rachat, sous réserve de conditions du marché exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance finale devra donc le faire à un prix de rachat qui pourrait être inférieur au capital investi (avant frais). Pour plus d'informations, voir fiche technique, rubrique « marché secondaire ».

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par cette obligation, de prendre connaissance :

- des Conditions Définitives (Final terms) du 13 juin 2013 en anglais,
- du prospectus de base en anglais "AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Banque Europe SA Notes Issuance Programme,- EUR 2,000,000,000 -", approuvé le 10 septembre 2012 par la FSMA, des suppléments en anglais du 31 décembre 2012 et du 18 juin 2013 s'y rapportant et de leurs résumés en français, ainsi que de tous les futurs suppléments éventuels, et en particulier des facteurs de risque liés à l'émetteur, au garant, aux obligations et au capital investi, et ce conformément à leur situation financière spécifique et leurs objectifs d'investissement.

Vous trouverez ce document dans tous les points de vente d'AXA Bank Europe sa et sur www.axa.be, dans la rubrique 'Epargne et Placements'.

fiche technique

Emetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas.
Garant	AXA Bank Europe sa
Rating du garant	S&P: A/A-1, avec perspective stable. Moody's A2/P-1, avec perspective négative. Ratings au 18 juin 2013. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et qu'ils peuvent être adaptés. AXA Bank Europe sa s'engage à publier tout changement important sur son site internet. Pour connaître le rating d'aujourd'hui, surfez sur : https://www.axa.be/ab/FR/particuliers/epargne-placements/information-generale-placements/Pages/formules-de-placement.aspx
Code ISIN	XS0945066032
Distributeur – Service financier	AXA Bank Europe sa
Agent de calcul	AXA Bank Europe sa
Période de souscription	Du 26 juin 2013 à 9 heures au 30 août 2013 à 16 heures - clôture anticipée possible.
Date d'émission	6 septembre 2013
Echéance	6 septembre 2019
Devise	NZD
Valeur nominale	2.000 NZD par coupure.
Montant de l'émission	Minimum 5 millions NZD et maximum 200 millions NZD
Prix d'émission	100%
Frais de souscription	A déterminer en concertation avec votre Agent bancaire AXA, max. 3%, à charge du souscripteur.
Autres commissions comprises dans le prix d'émission	AXA Bank Europe sa reçoit chaque année une commission de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
Remboursement à l'échéance	Droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en NZD, sauf en cas de défaut de l'émetteur et/ou du garant.
Coupon brut	L'investisseur a droit chaque année à un coupon brut de 4,25% en NZD.
Rendement actuariel brut	3,68% en NZD, max. 3% de frais de souscription inclus, mais avant précompte mobilier.
Rendement actuariel net	2,64% en NZD, déduction faite d'un maximum de 3% de frais de souscription et de 25% de précompte mobilier.
Date de paiement du coupon annuel	8 septembre 2014, 7 septembre 2015, 6 septembre 2016, 6 septembre 2017, 6 septembre 2018 et 6 septembre 2019.
Forme – Service financier	Titres au porteur inscrits sur un compte-titres (non livrables) – gratuit chez AXA Bank Europe sa.
Marché secondaire	Cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe sa en assure la liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance finale doit le faire au prix acheteur fixé par AXA Bank Europe (hors taxe sur les opérations boursières et autres taxes), qui dépend des paramètres du marché du moment (voir 'le risque de fluctuation du titre'). Ceci pourrait avoir comme conséquence que le prix soit inférieur au prix d'émission. Ce prix acheteur comporte une marge de maximum 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe sa. Aucune commission n'est dès lors imputée par AXA Bank Europe sa.
Fiscalité	Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels. Sur la base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Le tarif de ce précompte mobilier s'élève actuellement à 25%. Il est libératoire. • Taxe sur les opérations de bourse : 0% lors de la souscription et 0,09% (max. 650 euros) pour les opérations réalisées après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge sur les personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est appliqué.
Classe de risque	4 sur une échelle de 1 à 7, 7 étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'optinote new zealand, sur la base des caractéristiques du produit. Vous trouverez plus d'informations sur cette classification sur www.axa.be . AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier sur ce site internet toute modification du profil de risque.
Risque de change	Cette obligation est émise en dollars néo-zélandais. A l'échéance finale, l'investisseur a droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais, sauf en cas de défaut (par exemple en cas de faillite) de l'émetteur et/ou du garant. Cela signifie que le montant remboursé après conversion en euros pour l'investisseur qui la demande, peut être inférieur au capital initialement investi. Les coupons annuels sont également payés en dollars néo-zélandais et par conséquent aussi exposés au risque de change au moment de la conversion en euros.

Intéressé par

- un coupon annuel brut de 4,25% en NZD pendant six ans
- le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) en dollars néo-zélandais à l'échéance finale, sauf en cas de défaut (p.ex. faillite) de l'émetteur et/ou du garant
- le service d'un Agent bancaire ?

Alors optinote new zealand est sans doute fait pour vous !

Cette offre est valable du 26 juin au 30 août 2013 (une clôture anticipée est possible). Rendez-vous donc sans tarder chez votre Agent bancaire AXA. Il veillera à ce que vous bénéficiiez toujours de la meilleure offre.

Ce document a été créé et distribué par AXA Bank Europe sa uniquement à des fins publicitaire. Il ne donne aucun conseil et ne comporte aucune recommandation pour les investissements. Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche concernant les investissements et n'est soumis à aucune interdiction liée à l'exécution d'opérations de placement précédant la diffusion de la recherche en matière d'investissements.

www.axa.be